



Commune de Genolier

Conseil communal

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER

Séance ordinaire du 29 octobre 2020.

Président : Monsieur Nicolas Bolay

LE CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER

Vu le rapport de la Municipalité

Ouï le(s) rapport(s) de :

- La Commission des finances
- La Commission des routes et domaines

Chargées de l'étude de ce préavis, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- DECIDE :

D'ACCEPTER le préavis 59 /2020

Décidant :

1. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 70'200.- TTC pour finaliser le PACom et le Règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions.
2. de financer ce montant par le compte de fonctionnement, si nécessaire par emprunt dans la limite du plafond d'endettement.
3. de comptabiliser le montant sous la rubrique n° 9141.25 crédit supplémentaire PACom et Règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions.
4. que l'amortissement final sera fait sur le fonds de réserve "intérêts publics" n° 9282.14.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 29 octobre 2020

Le Président

Nicolas Bolay



La Secrétaire

Laurence Werlen

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch